

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 13 octobre 2009**

**Etaient présents** : Mesdames Mathe Nicole et Petit Julie, Messieurs Delpech René, Renac Jean-François, Arcas Fabrice (suppléant), Ragot Jacques, Duprey Julien, Elie Bruno, Arnaud Jacques, Duviel Michel, Courtin Marius, Dehan Michel, Doumerc Jacques

**Absents excusés avec procuration** : Madame Gay Evelyne à Monsieur Delpech René, Monsieur Demange Serge à Madame Mathe Nicole, Monsieur Tisseire Bernard à Monsieur Tournon Michel,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques Doumerc

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 juin 2009**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

**1. INFORMATIONS :**

**Finalisation du profil de l'animateur du RAM**

Monsieur le Président, rappelle la délibération prise en date du 30 juin 2009 concernant l'ouverture d'un poste d'animateur(trice) territoriale catégorie B à temps plein.

La CAF Haute-Garonne nous confirme sa participation à hauteur de 80% pour le financement de ce poste.

Le poste sera donc proposé à temps partiel en permettant le passage à un temps complet si nécessaire.

**Mutation de Mme Marie-Pierre ASSET**

Monsieur le Président informe les membres présents que Mme Marie-Pierre ASSET a été recrutée par voie de mutation par la Communauté d'Agglomération du Muretain au 1<sup>er</sup> octobre 2009 en tant que Directrice de l'ALAE de l'Ecole de la Jalousie à St LYS.

**2. DELIBERATIONS :**

**Remplacement d'un élu démissionnaire**

Suite à la démission d'un élu et conformément à la délibération prise le 28 septembre par le conseil municipal de Beaumont sur Lèze,

La représentation de la commune de Beaumont sur Lèze est modifiée comme suit :

- Monsieur Fabrice ARCAS en tant que délégué titulaire à la Communauté de Communes,
- Monsieur Gérard BOY en tant que délégué suppléant à la Communauté de Communes,

- Monsieur ARCAS Fabrice à la commission enfance jeunesse en tant que suppléant,
- Monsieur Gérard BOY suppléant de Monsieur Jean François RENAC au SMIVOM de la Mouillonne,
- Monsieur Jean-François RENAC délégué titulaire au SIVAL.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Approuve** le remplacement de Monsieur Pascal Bayoni tel que préciser ci-dessus au sein des différents Syndicats.

### Choix de la Société pour la conteneurisation de la commune de Lagardelle sur Lèze

Monsieur le Président rappelle le projet de conteneurisation pour la collecte sélective de la commune de Lagardelle sur Lèze, décidé lors du vote du budget primitif 2009.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le comparatif des propositions faites suite à la procédure adaptée.

Société PLASTIC OMNIUM

- Conteneurs : 28 106 .00 euros TTC
- Livraison en 1 point : 0 euro
- Livraison en porte à porte : 8 970.00 euros TTC
- Total TTC (si livraison en porte à porte) 37 076.00 euros TTC

Société CITEC Environnement

- Conteneurs : 22 006.40 euros TTC
- Livraison en un point : 2 523.56 euros TTC
- Livraison en porte à porte : 16 887.52 euros TTC
- Total TTC (si livraison en porte à porte) 38 893.92 euros TTC.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Approuve** le choix de la Société *CITEC Environnement* avec livraison en un seul point pour un montant TTC de 24 529.96 €,

**Autorise** Monsieur le Président à signer l'ordre de service.

### Avenant n°1 : marché de collecte des ordures ménagères, des déchets issus du tri sélectif et des encombrants et du traitement du sélectif de la commune de Lagardelle sur Lèze

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé en date du 03 août 2009 pour le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et collecte des encombrants ainsi que du traitement des déchets issus de la collecte sélective sur la commune de Lagardelle sur Lèze.

Monsieur le Président précise qu'afin d'harmoniser les conditions de collecte du nouveau marché avec la mise en place de conteneurs pour le tri sélectif, il est proposé la prolongation du marché actuel jusqu'au 30 novembre 2009.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché défini ci-dessus. L'avenant sera annexé à la présente délibération.

### Choix d'un organisme bancaire pour emprunt

Monsieur le Président présente aux membres présents les quatre propositions reçues des organismes bancaires contactés pour la demande d'un emprunt de 500 000.00 € afin de financer les programmes d'investissement engagés conformément au BP 2009.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Approuve** le choix de la banque Caisse d'Epargne, pour la proposition suivante :

- Durée : 15 ans
- Taux : 3.76%
- Taux réduit : 3.33%
- Déblocage des fonds au 15/11/09
- Date 1<sup>ère</sup> échéance : 15/01/10
- Montant de l'échéance annuelle : 42 883.81 €
- Coût total des intérêts : 143 257.21 €

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la finalisation de cet emprunt.

### Pose d'un filet pare-ballon

Monsieur le Président rappelle le devis de la société ESPES s'élevant à la somme de 8 165.25<sup>e</sup> HT présenté et validé lors de la séance du 31/03/2009.

Considérant la nouvelle demande pour un filet de maille plus petite et pour un coût de 15 979.00<sup>e</sup> HT, Monsieur le Président propose de surseoir à ce projet, pour apprécier l'efficacité de la fermeture des accès par des portails.

*M. Michel TOURON indique qu'il est nécessaire de trouver une solution afin de régler les problèmes de nuisance induits pour les riverains depuis la cour du collège du Vernet.*

**Après délibération à la majorité, 1 voix contre et 15 voix pour,**

Le Conseil Communautaire **décide de surseoir** à la pose d'un filet pare-ballon entre la cour du Collège Marcel Doret et le chemin d'accès au bassin d'orages sur la commune de Vernet.

### Convention de mise à disposition en location d'un local communal

Monsieur le Président rappelle le déménagement des services du Point Info Jeunesse et CAJ dans un bâtiment situé 14, avenue du Mont Frouzi à Venerque.

Monsieur le Président fait part des conditions de mise à disposition de ce local, conformément à la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Président propose que la signature de la présente convention soit déléguée à Monsieur René Delpech, Vice Président de la Communauté de Communes.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur René Delpech à signer la présente convention de mise à disposition du local communal sis 14, avenue Mont Frouzi 31810 Venerque.

**Choix de l'entreprise pour la fourniture du matériel informatique  
du Point Info Jeunesse de Venerque**

Monsieur le Président rappelle le programme d'équipement informatique du Point Information Jeunesse de Venerque, inscrit au budget primitif 2009.

Monsieur le Président présente aux élus le comparatif des devis sollicités auprès de trois entreprises.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**APPROUVE** le choix de l'entreprise *MISMO Informatique* pour un montant de 6 350.00 € HT soit 7 594.60 € TTC

**CHARGE** Monsieur le Président de signer l'ordre de service.

**Avenant n°1 au marché CARO / Lot 1  
Relais Assistantes Maternelles de Vernet**

Monsieur le Président rappelle le marché passé avec l'entreprise CARO lot 1 VRD/ Clôtures/ espaces verts pour un montant H.T de 42 727.00 €.

Monsieur le Président présente l'avenant n°1 correspondant au déplacement du portail initialement prévu en bordure du trottoir, entraînant des raccordements différents en pluvial et une réfection d'enrobés.

Le montant des travaux s'élèvent à la somme de 5 177.50 € HT.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité.**

**APPROUVE** l'avenant n°1 tel que proposé, annexé à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

**Avenant n°1 au Marché EBE / lot 7  
Relais Assistantes Maternelles du Vernet**

Monsieur le Président rappelle le marché passé avec l'entreprise EBE lot 7 électricité/courants forts/courants faibles pour un montant HT de 26 608.31€.

Monsieur le Président présente l'avenant n°1 correspondant à la reprise de câbles de la communauté de communes permettant une meilleure protection de l'installation électrique.

Le montant des travaux s'élèvent à la somme de 515.82€ HT.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 tel que proposé, annexé à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

**Demande de DDR  
Construction d'une structure multi accueil à Venerque**

Monsieur le Président rappelle le projet de construction de la structure multi accueil de Venerque.

Monsieur le Président fait part du courrier reçu en date du 24 juillet 2009, informant la Communauté de Communes de la possibilité de solliciter une dotation au titre de la DDR 2010 pour ce programme d'investissement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'attribution d'une DDR au titre de la programmation 2010,

**CHARGE** Monsieur le Président d'établir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

**Lancement des ordres de services  
Structure multi accueil de Venerque**

Monsieur le Président informe les membres présents que les ordres de services concernant le marché de la structure multi accueil de Venerque ont été signés le 1<sup>er</sup> octobre pour un démarrage général des travaux le 07 décembre 2009.

**Lancement d'un appel d'offres pour la gestion de la structure multi accueil de Venerque**

Monsieur le Président rappelle le projet de construction de la structure multi accueil de Venerque, dont l'ouverture est prévue au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Après avis favorable de la commission intercommunale Enfance Jeunesse et commentaires du Conseil Communautaire, Monsieur le Président propose de lancer une procédure d'appel d'offres pour la gestion de la structure par un prestataire, conformément au Code des Marchés Publics.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**VALIDE** le type de mode de gestion de la crèche de Venerque, par un prestataire,

**CHARGE** Monsieur le Président de lancer l'appel d'offres.

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional  
Structure multi accueil de Venerque**

Monsieur le Président rappelle la construction de la structure multi accueil de Venerque.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional pour ce programme d'investissement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional,

**CHARGE** Monsieur le Président d'établir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional  
Relais d'Assistantes Maternelles du Vernet**

Monsieur le Président rappelle la construction du Relais d'Assistantes Maternelles sur la commune du Vernet.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional pour ce programme d'investissement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional,

**CHARGE** Monsieur le Président d'établir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

**Travaux aménagement parking de la gare du Vernet**

Monsieur Michel DUVIEL rappelle le projet d'aménagement du parking de la gare du Vernet, inscrit au budget primitif 2009.

Monsieur Michel DUVIEL informe les élus de la possibilité d'inscrire ces travaux dans un programme financé par le Conseil Régional, conformément à la délibération du 31 mars 2009.

**INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**Présentation du PADD**

Monsieur Michel DUVIEL rappelle la réunion prévue le 21 octobre à 20 h 30 au siège de la communauté de Communes en présence de Monsieur Gérard ROUJAS, Président du PST, pour la présentation à l'ensemble des élus du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du Pays du Sud Toulousain.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 23 heures 30.*